

Mise en œuvre d'un hébergement sas en Ille et Villaine

Conformément à ses principes humanistes, l'association Aurore s'engage pour proposer des solutions d'hébergement dignes aux personnes précaires. L'association soutient en particulier de longue date la nécessité de rendre possible la mobilité des personnes et des familles sans domiciles et sans perspectives depuis l'Île de France vers la province, comme c'est le cas par exemple à travers le programme « EMILE ».

C'est dans ce cadre que l'association a accepté le principe de mise en place d'un hébergement « sas » en Ille et Villaine, destiné à évaluer la situation des personnes orientées avant de leur proposer une solution durable et adaptée localement. Cela s'inscrit dans une démarche plus large de création de tels sas sur le territoire national initiée par l'État, pour laquelle des conditions de réussite et des points de vigilance ont été formulés par les associations et fédérations dont Aurore fait partie et que l'association soutient. En particulier, les orientations doivent être faites sur la base du volontariat, les départs préparés avec soin, et la continuité de l'hébergement à partir des sas doit être garantie, ce qui implique la création de places d'hébergement en nombre suffisant.

Comme dans tous ses projets, l'association a entamé une instruction technique du terrain proposé par l'État sur la commune de Bruz, afin d'évaluer les conditions réglementaires et sanitaires de sa mise en œuvre. L'association n'a toutefois pas poursuivi l'instruction du projet, dès lors que l'état de pollution décelé sur le site ne permettait pas d'y réaliser le centre dans les délais impartis.

En parallèle, l'association développe depuis plusieurs mois un projet d'ouverture d'un centre d'hébergement pérenne dédié aux femmes victimes de violence, aux femmes avec enfant sans abris ou demandeuses d'asile sur la ville de Montgermont. Le bâtiment, actuellement un hôtel social, fera l'objet d'un programme ambitieux de travaux d'amélioration. Ce projet, discuté avec l'ensemble des acteurs, nécessitait une réorientation des ménages présents, organisée dans le temps et au plus tard d'ici la fin du mois de mai afin de leur proposer des solutions adaptées à leur situation.

La mise en œuvre des travaux prévus a été décalée de quelques mois afin de permettre l'utilisation temporaire du site de Montgermont pour y installer le projet de sas, dans l'attente d'une implantation définitive. Dans ce cadre, une capacité d'hébergement d'urgence à disposition du SIAO 35 sera maintenue aussi longtemps que possible, où les personnes bénéficieront de la présence de l'équipe sur place.

La prise en charge de ménages précaires est complexe et nécessite de s'adapter à chaque situation. En cela, l'association Aurore regrette que le secteur fonctionne trop souvent dans l'urgence, là où une approche de long-terme permettrait à chacun, associations, élus, administrations, partenaires locaux, de mieux coordonner la prise en charge et l'accompagnement global des personnes.